



VEUREY INFO

VOROIZE

Bonnes

FÊTES

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

- p2 - Dématérialisation
- CCAS : planning des cafés des aidants
- p3 - CCAS
- p4 - Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain
- p5 - Qualité de l'air
- Stage théâtre

VIE ASSOCIATIVE

- P6 - Club de l'âge d'or
- Sou des écoles
- Les petits malins
- P7 - Les petits malins
- P8 - Comité d'animation
- Société musicale de Veurey

INFORMATIONS UTILES

P8

AGENDA

P8

MAIRIE DE VEUREY-VOROIZE

2 rue de la Gilbertière

Tél : 04 76 85 16 80

Fax : 04 76 85 54 28

mairieveureyvorozie@wanadoo.fr

www.veurey-voroize.fr



Directeur de la publication : Philippe Heraud
Mise en page et impression : JD2 Tullins

L'édito de Noël,

Nous y sommes ! Le mois de décembre est arrivé et avec lui le froid et même les premiers flocons. Bientôt le sapin à décorer et Noël à préparer ... Avez-vous été sages cette année ? Espérons-le pour vous en tous les cas, sinon inutile de suspendre vos chaussettes à la cheminée car le Père Noël ne viendra pas.

Alors à l'heure où notre pauvre monde semble perdre quelque peu la boule, profitons de cette période pour nous recentrer sur l'essentiel, la famille, les enfants, les amis, mais pour avoir aussi une

pensée et de la bienveillance envers toutes celles et ceux pour qui Noël n'aura pas la même saveur.

Nous vous souhaitons de passer d'agréables moments au pied du sapin scintillant, d'ouvrir tous les beaux cadeaux que le Père Noël n'aura pas manqué de vous apporter si vous avez été sages bien sûr et ainsi fêter cette fin d'année dans la joie, les rires et la bonne humeur entourés de vos proches.

Ph. H

DÉMATÉRIALISATION



Depuis le 16 octobre, dématérialisation du traitement des dossiers d'immatriculation de véhicules et des permis de conduire.

Les présentations aux guichets ou envoi postal auprès des préfectures ou sous-préfectures ne sont plus possibles : seuls les dossiers transmis par la procédure dématérialisée seront instruits.

4 télé-procédures relatives aux immatriculations possibles sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>:

- « je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation » (carte grise)
- « je souhaite changer mon adresse » sur ma carte grise
- « je souhaite déclarer la vente de mon véhicule »
- « je souhaite changer le titulaire du véhicule »

Les télé-procédures sont également disponibles pour les permis de conduire sur le site internet <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour :

- inscription au permis de conduire
 - demande de fabrication d'un nouveau permis
- Vous pouvez créer votre compte spécifique ANTS directement au cours de la démarche.

Ce n'est pas nécessaire si vous avez déjà un compte certifié « France Connect » (Identifiants : impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr sont nécessaires.)

CCAS : PLANNING DES CAFÉS DES AIDANTS



Vous vous occupez d'un membre de votre famille (père, mère, époux..) et vos journées sont consacrées à leur bien-être, des fois au détriment de votre santé. Il existe des cafés des aidants qui sont des lieux, des temps et espaces d'informations destinés à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de votre proche. Des rencontres ont lieu régulièrement avec des thématiques

animées par des personnes ayant des références sur la question des aidants. L'objectif est d'offrir un lieu dédié afin d'échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial.

Les prochaines dates sont au CCAS de Seyssins (salle Marius Roches) de 15h à 16h30 :

Lundi 22 janvier : comment aider sans s'épuiser ?

Lundi 26 février : je n'ai plus la force d'aider mon proche, je me sens coupable..

De mars à juin le café des aidants aura lieu à l'arche à Seyssinet - Pariset aux mêmes heures.

Lundi 19 mars : comment communiquer avec un proche ? se rend-il compte de sa maladie ?

Lundi 23 avril : intervention des professionnels à domicile; comment mieux faire ensemble

Lundi 28 mai : quand l'entrée en établissement est inéluctable, accepter, accompagner

Lundi 25 juin : partage et échange libre

N'hésitez pas à contacter le CCAS de Veurey pour de plus amples renseignements, auprès du secrétariat de mairie

LES AIDES

• APA (Aide à la personne âgée de plus de 60 ans) :

Un dossier est à retirer à la Mairie, sur internet ou à la Maison Départementale de l'Autonomie. Votre médecin établit un certificat médical pour définir votre classification d'handicap : gir 6 (valide) à gir 1 (alité ou complètement dépendant). Ce dossier ouvert par une assistante sociale du Conseil Départemental de l'Isère vous donne droit à des aides à domicile comme le ménage, repassage, entretien de la maison et du jardin, aide aux repas effectués par des associations agréées telles que ADMR, CASIOPEE ou ADPA 38. Ces aides varient selon vos revenus.

• PCH (Prestation Compensation du Handicap)

Un dossier est à retirer à la Mairie, sur internet ou à la Maison Départementale de l'Autonomie. Il sera étudié par

le Conseil Départemental d'après le dossier médical et l'avis de l'assistante sociale. La prestation vous ouvre droit à une aide à domicile, aménagement du logement et est accordée en fonction des besoins et des ressources. La PCH est cumulable avec l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).

• Le portage de repas :

Le portage est organisé gratuitement par les services de la Mairie de Veurey, si vous bénéficiez de l'APA ou PCH. Les repas sont financés en partie par le Conseil Départemental de l'Isère et en partie par le bénéficiaire. La Télé alarme et téléassistance : Vous pouvez appeler à l'aide 24h/24. Chute et malaise peuvent être détectés. Un système sécurisant pour les plus fragiles. Le coût du dispositif est subventionné par le Conseil Général si vous êtes bénéficiaires de l'APA ou PCH. Dossier disponible en mairie ou par internet.

• ARDH (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation) :

C'est une aide à demander par l'assistante sociale de l'hôpital pendant l'hospitalisation pour les titulaires de la pension CRAM et selon condition de ressources. Elle est accordée 3 mois maxi pour le ménage, services à la vie quotidienne et services d'aide technique.

• Aide par les Mutuelles Santé :

Certaines mutuelles peuvent vous accorder quelques heures d'aide à domicile après une hospitalisation. S'adresser à votre mutuelle santé.

• Le PACT : bâtisseur de solidarités pour l'habitat

Les dossiers PACT, selon les revenus, ont pour but de favoriser le maintien à domicile en effectuant des travaux sur le logement. PACT de Grenoble, tél 04 76 47 82 45

LES ADRESSES

• **La Mairie de Veurey ou les membres** du CCAS peuvent vous aider dans vos démarches et vous renseigner.

Tél. 04 76 85 16 80

• **La Maison Départementale de l'Autonomie :**

15 avenue Doyen Louis Weil

38010 Grenoble cedex 1

Tél. 04 38 12 48 48

Ou 0800 800 083 (appel gratuit d'un poste fixe)

E-mail : mdphi@cg38.fr

La Maison Départementale de l'Auto-

nomie vous ouvre vos droits tels que l'APA ou PCH et peut vous renseigner sur les démarches et la possibilité de vos aides.

• **Quelques adresses d'aide à domicile :**

- **ADMR de Voreppe :** Aide à domicile pour le ménage, cuisine, aide à l'hygiène, courses etc..

81 grand rue - 38340 VOREPPE

Tél. 04 76 27 17 41

- **CASSIOPEE :** Aide à domicile

8 avenue Pierre Coubertin 38170 SEYSSINET PARISSET

Tél. 04 76 70 08 08

- **ADPA 38 :** Aide à domicile

17 av. Salvator Allende BP468 38436 ECHIROLLES CEDEX

Tél. 04 76 40 05 58

- **Cabinet Médical de Veurey**

Tél. 04 76 53 95 29

- **Cabinet infirmier** pour les soins d'hygiène quotidiens ou dans la prise de traitements Tél. 06 80 72 99 30 / 06 01 45 69 54 / 06 14 01 45 80

• **Assistants sociaux de secteur :**

Rue de la liberté (Au-dessus de pôle emploi) Fontaine
04.57.42.50.00

• **Maison des aidants :**

04.76.70.16.28

CONSEILS ET INFOS pour SENIORS

• **Sortez et bougez** avec nos associations de Veurey :

- **Club de l'âge d'or :** jeux, atelier mémoire, atelier informatique, sorties etc...

- **Gymnastique volontaire :** gymnastique douce et marche active.

- **Culture et loisir :** yoga, atelier terre, cartonnage et broderie, atelier écriture etc...

- **Médiathèque :** lecture, jeux et musique.

- **et tous les moyens de sortir et de se divertir...**

• **Demander conseil**

A la Mairie ou à des personnes de confiance si vous envisagez des travaux dans votre maison pour déjouer les arnaques

• **Réduction d'impôts :**

Pour l'emploi d'un salarié « service à la personne » vous avez droit à une réduction des impôts. Se renseigner auprès des services des impôts.

• **Commune VOISINS VIGILANTS**

les voisins vigilants et solidaires veillent ensemble sur leur quartier mais ils veillent aussi les uns sur les autres et se retrouvent autour de valeur : partage, entraide, convivialité.

AFFICHAGE DE L'AUTORISATION D'URBANISME SUR LE TERRAIN

Vérfié le 22 mars 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Modifications du code de l'urbanisme

14 avril 2017 Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'arrêté du 30 mars 2017 apporte plusieurs modifications notamment sur les cas de péremption des autorisations d'urbanisme mais aussi le contenu de l'affichage de ces autorisations.

Ce texte ne s'appliquera qu'à partir du 1er juillet 2017.

Les informations contenues sur cette page restent d'actualité et seront modifiées à cette date.

Le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, par exemple) doit afficher sur son terrain un extrait de cette autorisation.

Obligation d'affichage

Vous devez afficher un extrait de votre autorisation d'urbanisme sur votre terrain dès la notification de l'autorisation.

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

A noter :

L'autorisation d'urbanisme es affichée en mairie dans les 8 jours qui suivent sa délivrance.

Contenu de l'affichage

L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire dont les dimensions doivent être supérieures à 80 centimètres.

Vous pouvez trouver ce type de panneau notamment dans les magasins de bricolage.

Le coût du panneau est à votre charge.

Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient lisibles à la voie publique.

Il doit mentionner :

- votre nom,
- votre raison sociale ou dénomination sociale,
- la date et le numéro de l'autorisation,
- la nature du projet et la superficie du terrain
- l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté
- le nom de l'architecte auteur du projet architectural si le projet est soumis à l'obligation de recours à un architecte les droits de recours des tiers.

Il doit également indiquer en fonction de la nature du projet :

- si le projet prévoit des constructions : la surface du plancher ainsi que la hauteur de la ou des constructions expri-

mée en mètre par rapport au sol naturel,

- si le projet porte sur un lotissement : le nombre maximum de lots prévus

- si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs : le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs

- si le projet prévoit des démolitions : la surface du ou des bâtiments à démolir

Durée de l'affichage

Le panneau doit être affiché durant toute la durée des travaux.

Conséquences en cas de défaut d'affichage

Le défaut d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain est sans influence sur la légalité même de l'autorisation. En revanche, il fait obstacle au commencement du délai de recours laissé au tiers pour contester l'autorisation d'urbanisme. A défaut d'affichage, les tiers ayant un intérêt à agir peuvent donc contester l'autorisation sans limitation dans le temps

PERMIS DE CONSTRUIRE

Numéro du permis :

Délibéré le :

Nom, raison sociale ou dénomination sociale du bénéficiaire :

Date d'affichage de 80 cm de hauteur :

Nom de l'architecte :

Nature des travaux :

Surface de plancher autorisée : m²

Hauteur de la/des construction(s) : m

Surface des bâtiments à démolir : m²

Superficie du terrain : m²

Le dossier de PC peut être consulté à :

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 405-1 du code de l'urbanisme).

Tout recours de tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 405-1 du code de l'urbanisme).

QUALITÉ DE L'AIR

L'amélioration de la qualité de l'air sur la région urbaine grenobloise est un enjeu majeur de santé publique aujourd'hui largement partagé par l'ensemble des acteurs publics et privés.

Plus particulièrement sur le territoire de la Métropole grenobloise, le SMTC et ses partenaires mènent depuis plusieurs années une politique ambitieuse et innovante pour la gestion des épisodes de pics de pollution, notamment en termes d'information des populations et de mesures d'accompagnement tarifaires.

Ces actions partenariales se sont renforcées depuis la mise en œuvre en 2016 d'un protocole local de gestion des pics de pollution avec l'Etat et les territoires voisins. L'aire urbaine grenobloise se caractérise ainsi par un taux d'équipement exceptionnel à l'échelle nationale en certificat de qualité de l'air avec aujourd'hui plus de 380 000 véhicules équipés.

L'amélioration de la qualité de l'air est aussi une préoccupation permanente du SMTC et des acteurs métropolitains avec la mise en place de politiques diversifiées : développement de l'offre multimodale, actions de sensibilisation et d'incitation des particuliers et des entreprises par l'agence de mobilité Métromobilité, projet Cœur de Ville/Cœur de Métropole, Métropole Apaisée, mise en œuvre d'une Zone de circulation restreinte. C'est dans ce contexte que le SMTC et l'ADEME ont souhaité lancer une expérimentation inédite autour du projet « Je plaque ma caisse » sur les années 2017/2018. Par un accompagnement individualisé au changement des pratiques de déplacements, il s'agira de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air par la réduction de l'usage des véhicules les plus polluants.

L'ENJEU

L'opération « je plaque ma caisse » contribue à l'amélioration de la qualité de l'air par la réduction de l'usage des véhicules les plus polluants. Il s'agit d'un dispositif expérimental sur 2017-2018, qui fera l'objet d'une évaluation afin de définir les conditions de son éventuelle reconduction.



QUI EST CONCERNÉ

L'opération s'adresse à tous les habitants de la Métropole qui possèdent un véhicule avec un certificat qualité de l'air (CQA) de niveau 4 ou 5, ou non classés (c'est-à-dire concernés par les restrictions de circulation pendant les pics de pollution). En pratique, il s'agit des véhicules essence mis en circulation avant le 1er janvier 1997, et des véhicules diesel mis en circulation avant le 1er janvier 2006. Tous les déplacements sur le périmètre de la Métropole sont concernés, avec une attention particulière pour les déplacements domicile-travail/études.

LES OBJECTIFS

Les objectifs de l'opération « Je plaque ma caisse » sont :

- Apporter à plus de 1.000 automobilistes des actions de conseil, des tests, des formations, un accompagnement personnalisé, en contrepartie d'un engagement de réduction d'usage du véhicule.
- Sensibiliser la population aux enjeux de la qualité de l'air et à la promotion des alternatives à la voiture utilisée en solo.
- Construire un dispositif efficace et reproductible par le SMTC.



STAGE THEATRE

avec Elodie DAVID
du Théâtre de la Cité
ADULTE & ADO (à partir de 12 ans)

samedi 16 décembre
9h-13h
Salle des fêtes

Inscription, renseignements :

Béatrice à la médiathèque
4 allée du Château 38113 VEUREY-VOROIZE
04 76 85 54 20 mediatheque.veurey@wanadoo.fr

CLUB DE L'AGE D'OR



Les inscriptions se feront le jour de l'assemblée générale le 20 janvier 2018 à la salle des fêtes de Veurey-Voroize, montant de la cotisation 35€. **L'assemblée générale sera suivie d'un repas et d'un après-midi dansant.**

Rejoignez-nous au sein du club pour des balades, des sorties d'une journée, des voyages hors de nos frontières et toutes sortes de manifestations et d'activités tout au long de l'année.

Les inscriptions se feront le jour de l'assemblée générale le 20 janvier 2018 à la salle des fêtes de Veurey-Voroize, montant de la cotisation 35€.

Pour vous inscrire au repas, merci de nous faire parvenir votre chèque : 35€ à l'ordre de : Club de l'AGE D'OR, avant le 9 janvier 2018 accompagné des informations suivantes : Nom, Prénom, Adresse, Ville, Code postal.

à l'adresse :
Alain Lévis- 18 route de Montaud-38113 Veurey-Voroize
ou
Kircher Jean-Pierre- 18 Les Cordées - Veurey-Voroize

Renseignements tél.04 76 53 86 74 – 06 70 89 61 54.



SOU DES ECOLES

Nouveauté cet hiver, le Sou des écoles vous propose une soirée dansante le samedi 27 janvier 2018, à la salle des fêtes.

Au programme, musique pour danser, repas concocté par les G's pour se régaler et bons moments à partager.

Menu : salade verte feuilleté fromage, bœuf bourguignon et gratin dauphinois, fromage sec ou blanc, mousse au chocolat.

Tarif : 20€/adulte, 10€/enfant.
Coupon de réservation en ligne sur le site de Veurey ou en mairie ou simplement sur papier libre en précisant nom, prénom, coordonnées, nombre de repas et règlement à l'ordre du Sou des écoles.

Nous comptons sur vous et votre bonne humeur !



LES PETITS MALINS



PROGRAMME D'ACTIVITES Vacances de Fin d'Année JANVIER 2018

Partons à la découverte du monde avec notre ami Mushu le dragon!

Le Nouvel an dans le monde

Mardi 02/01 La France

Oursons : Cartes de vœux chenilles

Fouines : Vitraux du nouvel an

Renards : Cartes de vœux pixel art

Oursons : fabrications photophore

Fouines et Renards :
Jeu du cotillon

Mercredi 03/01 Russie et Australie

INTER GROUPE:

- Cuisinons des gâteaux russes
- Fabrication de Matriochka
- Danses russes

Oursons : Feux d'artifices en peintures

Fouines : Jeu du kangourou

Renards : Dessin explosif

Jeudi 04/01 Les Amériques

Oursons : Drapeaux pompons

Fouines : Chapeau de l'oncle Sam

Renards : Création de poupées péruviennes

Oursons : Jeux 2018

Fouines : Confection d'un Brownie

Renards : Parade du mime

Vendredi 05/01 Chine

TOUS:

**Au secours,
on a perdu Mushu!**

Après midi surprise!



ASSOCIATION LES PETITS MALINS 1 rue des clos - 38113 VEUREY-VOROIZE
Tel : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr
Récépissé de déclaration DDCS n° 038 0294-CL000117 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z

LES PETITS MALINS



Pour les 5 /11 ans

Stage ski-surf avec l'E.S.F.

**Du 19 au 23 février 2018
à MEAUDRE**



04 76 53 73 74

A partir de 11 ans

Viens prendre des cours d'1h30 à 2h par jour avec un moniteur ESF en vue d'obtenir un niveau supérieur (pioupiou, ourson, étoile ...)

Minimum 5 ans ou grande section maternelle.



Tarif résidents et travaillant à Veurey et à Noyarey

QF < 457 = **135 €**
458 à 686 = **152 €**
687 à 914 = **170 €**
915 à 1219 = **188 €**
1220 à 1499 = **206 €**
1500 à 2999 = **223 €**
QF > 2999 = **236 €**

Tarif extérieurs

QF < 687 = **237 €**
687 à 915 = **239 €**
916 à 1499 = **241 €**
1500 à 2999 = **244 €**
QF > 2999 = **246 €**
+ adhésion si pas réglée



gg2515183 www.gograph.com

Une réunion d'informations aux familles
aura lieu le 2 Février 2018 à 18h
aux Petits Malins
Allez voir notre vidéo sur notre site :
www.lespetitsmalins.fr

Sorties loisirs jusqu'à 11 ans

niveau de ski 3 ème étoile
7 places maxi,
Sous réserve renseignez vous

Permanences d'inscriptions aux Petits Malins :

uniquement pour les adhérents Petits Malins

Pour les Veurois, les Nucérétains, les personnes travaillant à Veurey-Voroize et à Noyarey
+ les extérieurs avec fréquentation supérieure à 30 jours par an aux Petits Malins :
lundi 8, mercredi 10 et jeudi 11 janvier de 14h00 à 18h00

Pour les extérieurs lundi 15 janvier de 14h00 à 18h00
(Si places disponibles)



AUCUNE PRE-INSCRIPTION PAR MAIL



Merci de vous munir de votre quotient familial, d'une attestation d'assurance,
du carnet de santé de votre enfant (si le dossier n'a pas été mis à jour depuis septembre)
et du carnet de capacité ESF.

INSCRIPTIONS POUR LES JEUNES DE L'APJNV UNIQUEMENT PAR MAIL: enf.j@noyarey.fr



ASSOCIATION LES PETITS MALINS 1 rue des clos - 38113 VEUREY-VOROIZE
Tel / Fax. 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS n° 038 0294-CL0001-15 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



La date à retenir en ce début d'année

Dimanche 14 janvier

**RDV à la Salle des Fêtes
pour le maintenant traditionnel
boudin à la chaudière concocté
par le Comité d'animation.**

COMITE D'ANIMATION



CONCERT DE LA CHORALE SARABANDE

Société Musicale Veurey Voroize

Dimanche 10 Décembre à 17h30 - Eglise de NOYAREY

Au programme :

Une première partie avec des chants profanes (danses et chants du monde)
et une seconde religieuse, avec une petite messe de Gounot et des chants de Noël.



INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

- > Lundi 15h-17h
- > Mardi 8h-12h / 13h-17h
- > Mercredi et Vendredi 13h-17h
- > Jeudi 8h-12h/13h-18h
- > Samedi 8h-12h

Cabinet médical :

• Médecins généralistes :

Dr. PARMENTIER Christophe et
Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• Kinésithérapie : Marie José MICHAL
04.76.53.94.26

• Podologue : Pierre-Olivier FORTOUL :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 /
06.80.72.99.30
- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• Psychologues :

- Cécilie RONDAN :
06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE :
06.62.12.46.18

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage :
04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers – centre de secours :
18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde :
Tél. : 3915 (numéro surtaxé)

CCAS :
ccasveureyvorozize@orange.fr

VOS RENDEZ-VOUS

- Mercredi 20 Décembre 2017

Collecte des encombrants :
Inscription la veille avant midi :
La METRO au 04 76 12 29 35

- Samedi 27 janvier 2018

à la salle des fêtes, le Sou des écoles
vous propose une soirée dansante
avec repas.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Naomi, Lise, Alice SÉRET

Décès :

- LAPALUS Michel
décédé le 19 novembre 2017
à VEUREY-VOROIZE
- FRACHET Lucia
décédée le 22 novembre 2017
à GRENOBLE
- BRET DREVON Suzanne
décédée le 28 novembre à NOYAREY

Merci à tous les contributeurs (trices) de
faire passer photos et articles par la
boite mail dédiée : touratou@gmail.com
**pour le dernier vendredi du mois en
cours dernier délai.**